

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 29 octobre 2018 à 20 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

29 octobre 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum :

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin
M. Alain Pichette, Louiseville

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Noël, substitut de Louiseville comme observatrice

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

La séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation par courriel envoyé à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ainsi que le courriel de confirmation de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 20 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-165

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Nomination des personnes qui participeront à la médiation
4. Nomination des signataires autorisés de la convention de médiation
5. Prorogation du délai prévu pour la médiation jusqu'au 15 avril 2019
6. Mandat à Mallette S.E.N.C.R.L.
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

3. NOMINATION DES PERSONNES QUI PARTICIPERONT À LA MÉDIATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie a été convoquée en médiation par la Commission municipale du Québec dans le dossier du différend qui l'oppose à la Municipalité de Yamachiche ;

CONSIDÉRANT QUE les parties peuvent désigner un ou deux mandataires pour les représenter lors des séances de médiation ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec demande de nommer par résolution les mandataires qui participeront à la médiation ;

POUR CES MOTIFS :

2018-10-166

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Barbara Paillé, présidente et M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier comme mandataires pour représenter la Régie d'aqueduc de Grand Pré dans le processus de médiation.

4. NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA CONVENTION DE MÉDIATION

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec demande que les parties nomment par résolution les signataires autorisés de la convention de médiation dans le dossier du différend entre la Municipalité de Yamachiche et la Régie ;

POUR CE MOTIF :

2018-10-167

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Barbara Paillé, présidente et M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier comme signataires autorisés de la convention de médiation pour la Régie d'aqueduc de Grand Pré dans le dossier du différend l'opposant à la Municipalité de Yamachiche.

5. PROROGATION DU DÉLAI PRÉVU POUR LA MÉDIATION JUSQU'AU 15 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec demande la prorogation du délai prévu pour la médiation jusqu'au 15 avril 2019 dans le dossier du différend entre la Municipalité de Yamachiche et la Régie ;

